

LUNDI 10 AOÛT 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech situé au 8, rue Lafrenière, Saint-Rosaire.

SONT PRÉSENT(E)S: Monsieur Harold Poisson, maire
 Monsieur Éric Bergeron, conseiller
 Madame Renée Allard, conseillère
 Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
 Monsieur Frédéric Champagne, conseiller
 Madame Alexandra Champagne, conseillère

EST ABSENT : Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, monsieur Harold Poisson. Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général, ainsi que madame Chantal Baril, greffière.

Ordre du jour de la séance ordinaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

- 2.1 Adoption des comptes
- 2.2 Autorisation formation – Gestion contractuelle LCOM
- 2.3 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 368 500 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2026
- 2.4 Autorisation au projet de casiers libre-service de pharmacie
- 2.5

3. LÉGISLATION

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Offre de service d'accompagnement stratégique – SMI Performance

5. URBANISME

- 5.1 Rapport de l'inspecteur
- 5.2 Appui à la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ – Groupe Duo-Lait
- 5.3 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Cynthia St-Pierre

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1 Achat d'abrasifs pour la saison hivernale 2026-2027
- 6.2 Octroi contrat resurfaçage et pavage 2026
- 6.3 Autorisation d'acompte portes de garage – Construction Saralex
- 6.4 Autorisation demande de soumissions pour le marquage des chemins

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Achat étagères bibliothèque

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LECTURE DES PRINCIPALES LETTRES

11. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. AFFAIRES NOUVELLES OUVERTES

- a. _____
- b. _____

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

9452-0826

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

Il est proposé par la conseillère Renée Allard, appuyé par le conseiller Éric Bergeron d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 13 juillet 2026

9453-0826

Le procès-verbal de la séance du conseil du 13 juillet 2026 a été transmis au maire et aux membres du Conseil;

Il est proposé par la conseillère Renée Allard, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement que la greffière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que ceux-ci soient adoptés tels que transmis.

ADOPTÉE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

2.1 Adoption des comptes

9454-0826

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de juillet 2026 totalisant 295 782.06 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame Nancy Boivin, trésorière, atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les dépenses énumérées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédérick Champagne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de juillet 2026 tels que déposés au montant total de 295 782.06 \$.

ADOPTÉE

2.2 Autorisation formation – Gestion contractuelle LCOM

9455-0826

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats municipaux (LCOM) et que les modifications législatives auront un impact sur les pratiques, les responsabilités et les réflexes à adopter à chacune des étapes du processus contractuel, de la planification d'un contrat jusqu'au suivi de son exécution ;

CONSIDÉRANT QUE la formation offerte propose une revue complète et structurée du processus contractuel en mettant l'accent sur les éléments

essentiels à maîtriser à la lumière du nouveau cadre légal : obligations, marges de manœuvre, risques et bonnes pratiques :

CONSIDÉRANT QUE la formation se déroule sur trois avant-midis de 8 h 30 à 12 h et est au coût de 375 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Frédérick Champagne et résolu d’autoriser madame Chantal Baril, greffière, à suivre la formation sur le processus de gestion contractuelle municipale de l’ère de la LCOM.
ADOPTÉE

2.3 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 368 500 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2026

9456-0826

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 368 500 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
151-0516	368 500 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence;

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Renée Allard et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 septembre 2026 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	68 000 \$	
2028.	70 800 \$	
2029.	73 600 \$	
2030.	76 500 \$	
2031.	79 600 \$	(à payer en 2031)
2031.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE

2.4 Autorisation au projet de casiers libre-service de pharmacie

9457-0826

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre afin de faire l'installation de casiers dans un emplacement intérieur et accessible aux citoyens afin que le citoyen puisse aller chercher sa médication;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas de démarche à faire, la compagnie s'occupe de contacter un pharmacien intéressé qui achètera les casiers et en fera la gestion grâce à un modem cellulaire intégré ;

CONSIDÉRANT QU'aucuns frais et aucune gestion ne nous sont imposés ;

CONSIDÉRANT QUE la seule chose que nous devons fournir est l'emplacement gratuitement ainsi que l'approvisionnement en électricité évaluée à environ 5-6 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu d'autoriser les démarches afin de pouvoir offrir ce service à notre communauté.

ADOPTÉE

3. LÉGISLATION

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Offre de service d'accompagnement stratégique – SMI Performance

9458-0826

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une étude de faisabilité par la firme SMI Performance afin de fusionner les régies Incentraide et des Chutes et que nous avons déposé une demande d'aide financière pour la réalisation de cette fusion ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la lettre d'approbation en date du 9 juillet 2026 que le gouvernement contribuera financièrement à la réalisation du projet « Regroupement de 2 régies incendie et développement de 3 nouveaux services dans le cadre du sous-volet Coopération intermunicipale du volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service pour une aide d'accompagnement stratégique de la firme SMI Performance qui a fait l'étude de faisabilité afin de nous accompagner du début à la fin du processus de fusion des deux services incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette offre de service est d'un montant de 62 450 \$ qui sera défrayé par chacune des municipalités selon les richesses foncières uniformisées de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédérick Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu d'accepter l'offre de service d'accompagnement stratégique de SMI Performance au coût de 62 450 \$ afin de permettre une fusion efficace, harmonieuse et durable des deux Régies incendie.

ADOPTÉE

5. URBANISME

5.1 Rapport de l'inspecteur

La Municipalité a émis pour le mois juillet 2026 des permis pour une valeur de 125 500 \$.

9459-0826

5.2 Appui à la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ – Groupe Duo-Lait

9460-0826

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Duo-Lait S.E.N.C. a déposé une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'être autorisé à épandre des matières résiduelles fertilisantes (MRF) chez des voisins ;

CONSIDÉRANT QUE Duo-Lait S.E.N.C. ainsi que ses compagnies sœurs, utilisent la grande majorité des MRF entreposés dans la fosse, soit environ 70 % annuellement, sur les terres qu'elles exploitent ;

CONSIDÉRANT QUE les 30 % restant des MRF seront épandus sur les terres de producteurs agricoles voisins déjà intéressés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'accord avec la demande déposée par Duo-Lait S.E.N.C. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédérick Champagne, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que la municipalité appuie la demande de Duo-Lait auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

5.3 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Cynthia St Pierre

9461-0826

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée auprès de la CPTAQ par les demandeurs est une de demande d'acquisition d'une terre agricole par des acquéreurs qui ne sont pas une exploitation agricole enregistrée;

CONSIDÉRANT QUE les acquéreurs visent le développement progressif d'une exploitation agricole diversifiée, comprenant notamment une « ferme de subsistance » incluant l'élevage d'animaux et la culture maraîchère à petite échelle, ainsi qu'à plus long terme l'aménagement et l'exploitation d'une érablière ;

CONSIDÉRANT QU'UN plan d'aménagement forestier est en vigueur sur la propriété et que l'acquéreur souhaite poursuivre les travaux sylvicoles recommandés dans celui-ci afin d'assurer une gestion durable des boisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu que la municipalité appuie la demande d'autorisation d'acquisition auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

6.1 Achat d'abrasifs pour la saison hivernale 2026-2027

9462-0826

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat de sel et de sable pour la saison hivernale 2026-2027 et la municipalité a reçu les prix suivants :

Sel Frigon	104.50 \$/T.M
Sel Warwick Inc.	107.50 \$/T.M

Sable avec 5% de sel

La Sablière de Warwick	31.50 \$/T.M.
------------------------	---------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédérick Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu d’octroyer le contrat de sel au plus bas soumissionnaire, soit à Sel Frigon pour un montant de 104.50 \$ / T.M et pour l’achat de sable à La Sablière de Warwick au coût de 31.50 \$/ T.M.
ADOPTÉE

6.2 Octroi contrat resurfaçage et pavage 2026

9463-0826

CONSIDÉRANT QUE nous avons déposé un appel d’offres sur SEO pour exécuter des travaux de resurfaçage et de pavage en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les soumissions suivantes :

Entreprises	Montant avant taxes
Pavage Veilleux Asphalte	310 775.00\$
Construction et pavage Portneuf Inc.	321 597.91 \$
Construction et Pavage Boisvert	330 875.00 \$
Groupe Colas Québec Inc.	354 315.00 \$
Pavage Centre Sud	375 451.00 \$
Groupe FJH Construction Inc.	391 340.38 \$
Smith Asphalte Inc.	399 000.00 \$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission reçue de Pavage Veilleux Asphalte est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédérick Champagne, appuyé par la conseillère Renée Allard et résolu d’octroyer le contrat à Pavage Veilleux Asphalte au coût de 310 775.00 \$ avant taxes.
ADOPTÉE

6.3 Autorisation d’acompte portes de garage – Construction Saralex

9464-0826

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Renée Allard et résolu d’autoriser un acompte de 10 000 \$ pour la commande de deux portes de garage additionnelles pour le garage municipal à Construction Saralex. Le coût total est de 20 253 \$ et inclut l’achat des portes et de l’installation de celles-ci. La main-d’œuvre pour faire l’ouverture pour l’insertion des portes est un contrat distinct.
ADOPTÉE

6.4 Autorisation demande de soumissions pour le marquage des chemins

9465-0826

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par Jean-François Boivin et résolu d’autoriser le directeur général à faire des demandes de prix afin de faire le marquage des lignes dans nos chemins ainsi que le marquage des stationnements.
ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Achat étagères bibliothèque

9466-0826

Il est proposé par la conseillère Renée Allard, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu de faire l'achat de 12 nouvelles étagères pour la bibliothèque au coût de 10 605 \$.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LECTURE DES PRINCIPALES LETTRES

11. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Alexandra Champagne rappelle que la Fête champêtre aura lieu le dimanche 30 août au Centre multifonctionnel de la municipalité.

12. AFFAIRES NOUVELLES OUVERTES

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne de lever la séance à 19 h 50.

9467-0826

ADOPTÉE

Harold Poisson
Maire

Chantal Baril
Greffière